

## RESOLUTION ECO 1/2001

### STATISTIQUES

L'ASSEMBLEE GENERALE,

SUR PROPOSITION de la Commission III « Economie vitivinicole », à partir des travaux du groupe d'experts « Analyse économique et conjoncturelle »,

CONSIDERANT la nécessité d'obtenir de meilleures données du secteur vitivinicole:

1. Pour faciliter des politiques globales efficaces, à la fois gouvernementales et intergouvernementale,
2. Pour permettre aux producteurs de raisins et aux industriels de la transformation du raisin de développer des plans efficaces pour l'avenir,
3. Pour démontrer la signification économique de l'impact du secteur aux instances intergouvernementales,

ENCOURAGE les Etats membres à mettre en place les instruments nécessaires permettant de récolter et de mettre à disposition les données statistiques annuelles concernant le volume de production, les stocks, les importations, les exportations, la consommation et le comportement des consommateurs et, dans la mesure du possible, les prix en distinguant ceux à la production de ceux à la consommation et en les accompagnant de leurs modalités d'élaboration,

ENCOURAGE les Etats membres qui procèdent à des relevés périodiques (mensuels, trimestriels ou semestriels), de les mettre à disposition de l'OIV dans les meilleurs délais possibles à partir de la fin de chaque période, et au plus tard dans un délai de 9 mois.